

BILAN DE LA CONCERTATION

Vieux Port de Cannes

CONFORTEMENT DES DIGUES LAUBEUF ET DU LARGE

Délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2015 à Cannes



PREAMBULE

Durant la concertation relative au projet du confortement des digues Laubeuf et du Large du Vieux Port de Cannes, de nombreux supports ont été utilisés pour diffuser les informations concernant ce dossier et pour sensibiliser les Cannois : presse locale (Nice Matin, le Petit Niçois), revue municipale (Cannes Soleil), mise en place d'affiches en différents endroits de la ville (les ports de Mouré Rouge, Pointe Croisette et Pierre Canto ; l'Hôtel de Ville et les hôtels de ville annexe de la Ferrage, de Bocca Sud et Bocca Nord ; des panneaux d'information et registres déposés à l'hôtel de ville annexe la Ferrage et au Vieux Port de Cannes).

Une réunion publique s'est déroulée en salle du Conseil Municipal le 12 mai 2015 ouvrant alors une période de concertation jusqu'au 29 mai 2015 à 18h.

Cette concertation préalable a donné lieu à une participation intéressante du public. Près de 80 personnes ont assisté à la réunion du 12 mai 2015 en salle du Conseil Municipal de 18h à 19h45 avec de nombreux échanges entre le public et la tribune. La projection d'une présentation comme support et les réponses apportées par les représentants de l'Etat, la Ville de Cannes, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (C.C.I.N.C.A.) et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes ont éclairé l'assistance et répondu à ses attentes.

Seules huit remarques ont été apposées sur les registres de concertation mis à disposition.

Chapitre I : Compte-rendu de la Réunion publique du 12 mai 2015

Cette réunion a permis à la municipalité de mieux comprendre les grands enjeux et les principales préoccupations des Cannois, et d'approfondir les études afin d'y répondre.

Monsieur le Maire, David LISNARD a ouvert la concertation en remerciant les nombreux participants : les élus, Madame Françoise BRUNETEAUX, Adjointe déléguée aux travaux, Madame Catherine VOUILLON, Conseillère Municipale et Présidente de la Commission extra-municipale de la Mer et ses membres, les services de l'Etat, du Département, et de la Ville de Cannes, le monde associatif, les professionnels de la mer.

Il remercie également la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes qui co-président la réunion sur un projet majeur pour la Ville de Cannes et son port départemental géré par la C.C.I.N.C.A.. Il se réjouit de la qualité du partenariat avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et l'Etat.

En introduction, il rappelle sa démarche : « Ce qui m'intéresse c'est de faire progresser Cannes et notre département et pour cela il faut avoir des équipements adaptés à la réalité. Or la digue présente une fragilité structurante extrême ».

L'objet de cette opération très lourde, est de sécuriser les biens et les personnes et de pérenniser un élément majeur du développement de Cannes.

Il rappelle que le Vieux Port de Cannes est un des poumons économiques et le repère positif identitaire de notre cité : « c'est du port que Cannes est née. » Il retrace les nombreuses submersions qu'ont subies les digues Laubeuf et du Large et conclut sur la finalité de l'opération en donnant un point étape sur le projet de consolidation de ces ouvrages.

Ce projet qui permet de sécuriser les biens et les personnes et de pérenniser un équipement de loisir et d'économie relève plusieurs défis :

- respecter une réalité économique ;
- respecter les contraintes techniques ;
- préserver des préoccupations écologiques imposées ;
- insérer une dimension paysagère (esthétique, ouverture sur la mer).

Il donne la parole à Monsieur Franck DOSNE, directeur des ports de la C.C.I.N.C.A. pour l'avancement des réflexions et la présentation des travaux.

Monsieur Franck DOSNE brosse rapidement la prise de conscience de l'impact des coups de mer par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, la C.C.I.N.C.A. et la Ville de Cannes dès 2003, de la fragilité des ouvrages dès 2008.

Il cite la première délibération de la Ville de Cannes pour un groupement de commande avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes signée en 2010 puis 2013 avec la C.C.I.N.C.A. pour engager des prestations intellectuelles dont les éléments sont présentés ce jour.

Il évoque la répartition financière des travaux qui s'appuie sur les ratios du linéaire de domanialité (le montant total de l'opération est évalué à 30 M€ T.T.C.).

Il commente, avec l'appui d'une présentation projetée sur écran, le diagnostic des ouvrages, les enjeux, les objectifs, les mesures envisagées relatives à la préservation des espèces protégées (herbiers de posidonies et grandes nacres).

Madame Françoise BRUNETEAUX demande à Monsieur Francis FOULIER de des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) de rappeler les procédures administratives et l'enjeu des espaces protégés. Celui-ci indique que la zone des îles a été identifiée depuis de nombreuses années comme une zone propice au développement de mesures compensatoires.

Les 80 participants à cette réunion publique ont ensuite été invités à poser des questions.

Question 1 : Thème Mesures compensatoires : Zone de mouillage organisée. Monsieur DUBBIOSI

Ce patron pêcheur oppose des réserves sur la mise en œuvre de cette zone de mouillage organisée qui risque de gêner l'activité des pêcheurs. Il demande si cet équipement sera installé à l'année et s'il n'est pas préférable de nettoyer le fond de la mer car il y a de nombreux objets hétéroclites y compris des épaves qui détruisent les filets des pêcheurs.

Réponse :

Madame Françoise BRUNETEAUX indique que tout d'abord, la mesure est saisonnière du 1^{er} mai au 30 septembre. L'idée n'est pas de généraliser le mouillage organisé mais d'offrir une compensation relative aux travaux engagés. Ensuite il sera possible d'enlever les équipements afin de laisser la pratique de la pêche hors saison estivale ; l'objectif n'étant pas de pénaliser les pêcheurs, bien au contraire. Elle précise également que les pêcheurs seront associés à l'étude de faisabilité de cette zone de mouillage d'équipements légers (Z.M.E.L.).

Monsieur Francis FOULIER précise que la question des épaves est un vrai problème car il n'y a pas d'obligation pour les bateaux d'être assurés. Ce problème est renforcé par le fait qu'il n'y a pas non plus de mutations de propriété.

Il rappelle que les services de l'Etat, la Ville de Cannes, les associations et les professionnels de la mer sont intervenus, il y a deux ans, pour un nettoyage des abords des îles de Lérins.

Monsieur le Maire, David LISNARD, trouve ces questions pertinentes et souligne qu'il est important que les pêcheurs puissent utiliser cette zone pour la pratique de la pêche en dehors de la période estivale.

Question 2 : Monsieur Thierry ARNAL : Transcôte d'azur

Il est favorable à l'aménagement de la digue et souhaite connaître la date de démarrage des travaux, et la façon dont ceux-ci vont s'organiser sur le parking Laubeuf.

Réponse :

Monsieur Franck DOSNE répond que les billetteries ne seront pas impactées par les travaux, seule l'utilisation du parking pour les travaux sera concernée. Le cheminement des piétons vers les billetteries sera conservé. Il commente le calendrier prévisionnel.

Monsieur le Maire, David LISNARD, atteste de la volonté d'associer les professionnels de la mer et précise que les maîtres d'ouvrage sont tenus de respecter les procédures de consultation et de concertation. La bonne nouvelle d'aujourd'hui est que toutes les parties se sont réunies, se sont mises d'accord sur la répartition financière et que l'Etat, la Ville de Cannes, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et la C.C.I.N.C.A. travaillent main dans la main pour cet engagement majeur de rénover cette digue avec les usagers.

A la fin des questions, Madame Françoise BRUNETEAUX indique que la concertation va se poursuivre jusqu'au 29 mai 2015 avec la possibilité pour le public de noter ses observations sur les registres mis à sa disposition à l'hôtel de ville annexe de la Ferrage et à la capitainerie du Vieux Port de Cannes. Elle termine par le détail des procédures à venir avec la présentation du bilan de concertation. Elle précise que le projet en est à la première phase de présentation des objectifs et des grands principes avec la transmission du dossier de dérogation auprès de la Commission Départementale de Protection de la Mer. L'étape suivante sera la mise à l'enquête publique qui sera conclue par le rapport du commissaire enquêteur et enfin la préparation des marchés publics et la phase de réalisation des travaux.

Madame Catherine VOUILLON passe la parole au coordonnateur de la Commission extra-municipale de la Mer. Celui-ci se félicite du constat heureux, car ce qui s'est passé ce soir justifie la volonté de la municipalité de créer cette commission et de la tenir informée en priorité très en amont des sujets qui touchent la mer. Le constat est que l'opération est lancée et la commission va mettre en chantier les groupes de travail. Il est important de lui signaler toutes les réflexions des divers participants afin qu'elles soient notées, analysées et éventuellement qu'une suite complémentaire leur soit donnée.

Madame Catherine VOUILLON remercie chaleureusement les participants et clôture cette réunion de concertation.

Chapitre II : Compte-rendu des remarques annotées dans le registre d'enquête publique

1) Thème opportunité de réaliser les travaux de confortement : 8 observations

Huit observations ont été portées sur les registres. Toutes sont favorables pour le projet de sécurisation des équipements de protection et émanent des professionnels (patrons pêcheurs, prud'homme de pêche, capitaines de bateaux) et des particuliers.

La réponse des Maîtres d'ouvrage :

La question de la sécurisation des biens et des personnes, au cœur du projet, fait l'unanimité et les événements répétitifs des coups de mer ont élevé au titre des priorités la nécessité de conforter les ouvrages de protection. La volonté de concerter en amont et celle d'associer les acteurs concernés de même que la large concertation auprès du public permettra de développer un projet accepté par tous.

2) Thème Zone de Mouillage d'Equipements Légers (Z.M.E.L.) : 2 observations

Un particulier

Il relève que sur la composition de la Z.M.E.L., il est envisagé des mouillages pour des bateaux de 20 mètres linéaires. Il trouve cette dimension disproportionnée et souhaite que l'on prenne en compte le fardage.

La réponse des Maîtres d'ouvrage :

L'impact des travaux de confortement des équipements de protection ouest du Vieux Port de Cannes sur l'environnement avec la destruction de 1 227 m² d'herbiers de posidonies et de deux grandes nacres, oblige les maîtres d'ouvrage à envisager des mesures compensatoires et d'accompagnement. Comme mesure compensatoire, il est proposé le principe de créer une Z.M.E.L. au nord de l'île Sainte-Marguerite. Cette zone déjà repérée, depuis de nombreuses années, par les services de l'Etat semble être la plus propice. En tout état de cause la définition de cette zone aménagée, de même que sa composition, son fonctionnement et sa réalisation seront précisées avec l'assentiment des usagers. La concertation voulue par les maîtres d'ouvrage associera en la matière les professionnels de la mer ainsi que les usagers.

La prud'homme de pêche

La prud'homme de pêche émet des réserves sur la mise en place de la Z.M.E.L., s'inquiète des préjudices sur l'activité des patrons pêcheurs et demande des précisions sur l'installation, l'attribution et l'organisation de cet équipement.

La prud'homme de pêche souhaite être consultée et associée à ce projet.

La réponse des Maîtres d'ouvrage :

La réponse se calque sur la précédente. La Ville de Cannes a souhaité créer une commission extra-municipale de la mer qui regroupe les professionnels de la mer en particulier, et à ce titre, la prud'homme de pêche pourra pleinement s'exprimer sur les travaux envisagés. La Ville a souhaité, par ailleurs, aller au-delà en l'associant aux réflexions et à la mise en œuvre des travaux.